

Le Maire,  
Maurice BATTAS

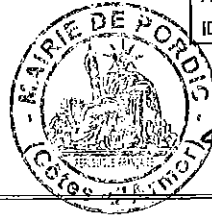
Envoyé en préfecture le 11/05/2020

Reçu en préfecture le 11/05/2020

Affiché le 12/05/2020

ID : 022-200056703-20200505-DB20200502-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR



N°2020-05-02

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN  
Louis EOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS  
Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY  
Guénaèle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX  
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Nicole LE LANNO donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL  
Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY  
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU  
Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE  
Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM  
Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

**ABSENT(S) / EXCUSÉ :** Yannick GUILLOU

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur Michel CHEVE

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 43*

\*\*\*

**2) Opération aménagement Rue Roger Collin : demande de financement auprès de Saint Brieuc Agglomération (renouvellement urbain et lutte contre la vacance)**

**Rapporteur :** Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme

La Ville est propriétaire depuis le 15 septembre 2016 d'un foncier rue Roger Collin destiné à une opération d'habitat.

Afin de favoriser le renouvellement urbain en centre-ville, la Ville avait signé le 19 avril 2011 une première convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Régional de Bretagne (EPFR). Moyennant l'engagement de la Ville à la réalisation d'un projet d'aménagement, l'EPFR

acceptait d'avancer le portage financier de l'acquisition de fonciers rues Roger Collin – Saint-Yves – Louis Jouvét.

Cette convention a été suivie d'une seconde convention signée le 19 septembre 2016 avec une fin de portage le 31 décembre 2021.

L'ensemble du portage foncier, y compris celui acquis par la ville, est estimé au 31/12/2019, à 775 300 €.

Suite à un appel à opérateur, la Ville a retenu l'avant-projet du groupement représenté par le groupe Rouge Mercure, maître d'ouvrage et réunissant plusieurs opérateurs locaux : la société E-box constructeur de maisons bois (implantée à Ploufragan ancien site Chaffoteaux) ; Côtes d'Armor Habitat bailleur social du département, Achipl@n architecte et maîtrise d'œuvre conception (installé depuis 2016 à Ploufragan).

Le projet présenté répondait aux caractéristiques principales suivantes :

- ✓ Trame bâti dense avec un minimal de 27 logements et 30 % de logements sociaux minimum
- ✓ Bâti en front de rue, rue Saint Yves et Rue Roger Collin, en harmonie avec le bâti environnant
- ✓ Accès automobile rue Roger Collin et Rue Saint Yves complétés par des cheminements piétons notamment rue Louis Jouvét

**Le renouvellement urbain proposé par le groupement Rouge Mercure permettra à travers un aménagement de qualité avec un concept innovant de construction modulaire en bois la réalisation pour mai 2022 de 29 logements comprenant 12 logements locatifs sociaux et 17 lots libres.**

Cette opération d'aménagement urbain peut être présentée de concert par la Ville et le groupement auprès de l'appel à projet 2020 « renouvellement urbain et lutte contre la vacance » de Saint Brieuc Armor Agglomération. Ce dispositif vise à accompagner financièrement ce type d'opération à raison de 5 000 € à 10 000 € par logement dans les conditions prévues par la délibération DB 040 2020 du Conseil d'Agglomération.

Considérant la volonté de la Ville d'un projet de renouvellement urbain sur les parcelles cadastrées AB 264, 265, 382, 383, 463, 529, 531, 533 et 556 pour une surface de 3 862 m<sup>2</sup>.

Considérant le choix de l'opérateur retenu par le jury de sélection, confirmé par la commission urbanisme du 19 février 2020,

Vu la proposition du groupement représenté par Rouge Mercure,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération db 040 2020,

**Le Conseil Municipal décide par 38 voix « pour » et 5 abstentions :**

- D'approuver le dépôt d'une demande de financement auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le projet d'aménagement rue Roger Collin au titre de l'appel à projet 2020 « renouvellement urbain lutte contre la vacance ».
- D'autoriser le Maire et le représentant du groupement représenté par Rouge Mercure à effectuer toute démarche en ce sens.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

